

Des enseignants bien formés pour mettre tous les élèves sur le chemin de la réussite

Vouloir devenir enseignant, c'est vouloir transmettre des savoirs, donner le goût d'apprendre et mettre tous les enfants sur le chemin de la réussite. Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, des écoles spécifiques ont été créées en 2013 : les **Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)**.

Les ESPE sont des composantes à part entière de l'université. **Elles forment tous les futurs enseignants**, qu'ils se destinent à exercer en maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ou à l'université, ainsi que les futurs **conseillers principaux d'éducation (CPE)**.

La formation dispensée aux étudiants des ESPE comporte une forte dimension professionnelle et permet une **entrée progressive dans le métier**. Elle combine, d'une part, des savoirs théoriques et pratiques fortement articulés les uns avec les autres, et d'autre part, des périodes de stages en école ou en établissement. Cette **formation en alternance**, qui se déroule sur deux ans après la licence, est validée par un diplôme de master : le **master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF)**.

La formation dispensée au sein des ESPE constitue, grâce à la complémentarité entre les enseignements et les stages, la **préparation la plus adaptée pour se présenter aux concours de recrutement des enseignants et personnels d'éducation**. Ces derniers ont été récemment renouvelés et font désormais, des connaissances et compétences professionnelles des candidats, un critère de sélection important.

En septembre 2018, sous réserve de la validation de leur 1^{ère} année de master, les lauréats de la session 2018 des concours, ainsi que les lauréats du concours supplémentaire pour l'académie de Créteil et Versailles, seront affectés en qualité de fonctionnaires stagiaires au sein d'une école ou d'un établissement scolaire. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, ils continueront à se professionnaliser grâce à un **stage correspondant à un mi-temps de service**, et en **poursuivant leur cursus au sein de l'ESPE en vue de la validation de la deuxième année de master MEEF**.

Les **lauréats des concours déjà titulaires d'un master ou qui en sont dispensés** seront également affectés à mi-temps sur le terrain. Ils suivront, en parallèle, au sein de l'ESPE, un **parcours de formation adapté** tenant compte de leur expérience antérieure et de leurs besoins. Il est à noter que **les fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale sont dispensés du paiement des droits d'inscription à l'ESPE**. Ils sont en revanche assujettis au paiement de la contribution de vie étudiante et de campus.

Le cursus de seconde année de master MEEF inclut, par ailleurs, la **réalisation d'un mémoire**. Il s'agit pour l'étudiant de s'initier à la recherche, mais aussi d'acquérir et de consolider des compétences métier. **Le mémoire prend appui à la fois sur les enseignements dispensés à l'ESPE et sur le stage en école ou en établissement** et doit donc avoir un contenu scientifique en lien avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles.

Chaque stagiaire sera accompagné tout au long de l'année par deux tuteurs qui travailleront en collaboration étroite : un tuteur de terrain au sein de l'école ou de l'établissement d'affectation et **un tuteur universitaire** au sein de l'ESPE. Ce tutorat mixte permet l'accompagnement du stagiaire dans sa formation et sa pratique professionnelle. Dans le cadre du stage, le tuteur aura une mission de conseil et d'aide pour la prise de fonction, la conception des séquences d'enseignement, la gestion de la classe, etc. Il observera le stagiaire dans sa classe et l'accueillera dans la sienne afin de favoriser la transmission de bonnes pratiques.

